



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 JUILLET 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de juillet, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)
ABSENT :	Marcel	Masse	Conseiller (2)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-07-086 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-07-087 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le Gazoduc, l'affaissement des berges sur le chemin du Quai et un autre projet minier à La Motte sont émises par des membres de l'assistance.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 19 juin dernier.



COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juin 2019.

VOIRIE

19-07-088 CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE la Scierie Landrienne a déjà fourni, à la demande de la municipalité de La Motte, l'information appropriée concernant le nombre de voyages par essence qui sera transportée pour l'année 2019 qui emprunte la route locale 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de voyages transportés
Preissac	4.7	Résineux / peuplier	850 /200

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que la municipalité de La Motte demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 4.7 km.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-07-089 DÉMÉNAGEMENT D'UN POINT D'EAU - CHEMIN DU LAC LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire et madame Rachel Cossette, directrice générale à faire toutes les démarches, à prendre les ententes nécessaires et à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, afin de relocaliser le point d'eau situé sur le chemin du lac La Motte.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2019.

19-07-090 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-neuf sous. (100 684,29 \$)

Aréo-feu	382.30 \$
Bell Mobilité	37.79 \$
Béton Fortin	388.62 \$
Bois Turcotte	211.47 \$
Coop Novago	1 359,16 \$
Dany Lamoureux entrepreneur électricien	7 156,04 \$
Desjardins sécurité financière	1 211,25 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 615,05 \$
Envirobi	1 611,97 \$
Fédération québécoise des municipalités	337.00 \$
Groupe DAGE	29 146,17 \$
Hydro-Québec	1 519,23 \$
Josée Organisation	64.00 \$
La Capital assurance	966.00 \$
La Table de Concertation de La Motte	2 949,17 \$
Location Amos	56.86 \$
Location Lauzon Amos	-25.49 \$
M & M Nord-Ouest	13.13 \$
Master card	982.90 \$
Matériaux 3 +2	320.73 \$
Messer Canada	125.90 \$
Ministre des Finances	129.92 \$
Municipalité de Landrienne	117.72 \$
Municipalité de Preissac	480.00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 253,53 \$
Office municipal d'Habitation	246.25 \$
Papeterie Commerciale	124.82 \$
Pharmacie Jean Coutu	230.90 \$
Pneu GBM	1 261,55 \$
Postes Canada	62.52 \$
RM entreprises	19 764,20 \$
Rôle de paie	2 019,31 \$
Sanimos	950.40 \$
Télébec	251.85 \$
Tétreault, Daniel	707.10 \$
UAP	60.16 \$
Ville d'Amos	4 422,81 \$

Total : 100 684,29 \$

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, monsieur le maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité, tel que décrit au code municipal. Le texte du rapport du maire est déposé pour être conservé aux archives de la Municipalité.



Le rapport du maire sera publié dans Le Journal de La Motte qui est acheminé à chaque résidence et une copie sera transmise aux propriétaires non résidants.

19-07-091 **COLLOQUE CAIN LAMARRE - TRAVAIL ET EMPLOI 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale et monsieur Réjean Richard, maire et monsieur Marcel Masse conseiller à participer au colloque Cain Lamarre - travail et emploi 2019 qui aura lieu le 9 octobre prochain à Rouyn-Noranda et d'autoriser les frais de déplacement. Il n'y a aucuns frais d'inscription.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discuté à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

19-07-092 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 17.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-07-089

19-07-090

Signé ce neuvième jour de juillet
de l'an deux mille dix-neuf